



## Finances publiques et trajectoire budgétaire Finances communales et SEC 95 Quelques chiffres et quelques évidences

La question des trajectoires budgétaires et celle de l'équilibre des finances locales sont deux expressions d'une même réalité (celle de la situation financière des pouvoirs locaux) mais qui s'attachent à offrir des réponses à des éléments fondamentalement différents.

Ainsi, la *question des trajectoires budgétaires* pose la question de la contribution des pouvoirs locaux aux objectifs de stabilité qui lient l'état belge aux instances européennes dans la droite ligne du suivi des critères édictés à l'occasion du passage à la monnaie unique. La référence est ici *la méthode comptable SEC95*.

Le rôle *du contrôle et du suivi de l'état des finances locales* est de s'assurer que les pouvoirs locaux sont capable – sur la durée – de financer les biens et services de proximité qui relèvent de leur responsabilité. Au niveau des communes, c'est l'un des objets de *la nouvelle comptabilité communale*.

Les deux problématiques ne doivent pas être confondues. Il faut, par ailleurs, éviter que l'une ne remette en cause les objectifs et les effets de l'autre.

La remarque est loin d'être anodine à la lecture du tableau ci-dessous qui montre que l'on peut très bien présenter une situation saine du point de vue de la NCC tout en présentant, tantôt des résultats positifs, tantôt des résultats négatifs, en comptabilité SEC.

### Comparaison des soldes selon la méthode comptable

Mions d'euros	Solde à l'exercice propre	Solde à l'exercice global	Capacité/besoin de financement selon SEC 95
Agrégation (Source)	Communes belges (Dexia)	Communes belges (Dexia)	Administrations locales (ICN)
1997	+ 1.444,4	+ 1.441,1	+ 261,2
1998	+ 209,3	+ 1.448,3	+ 222,3
1999	+ 63,3	+ 1.174,5	+ 44,6
2000	+ 292,9	+ 1.298,2	-726,7
2001	- 117,2	+ 987,1	-172,1
2002	+ 154,9	+ 1.233,3	-475,5
2003	+ 699,0	+ 1.705,6	-185,9
2004	+ 315,4	+ 1.729,2	-389,2
2005	+ 642,6	+ 2.092,9	- 463,1

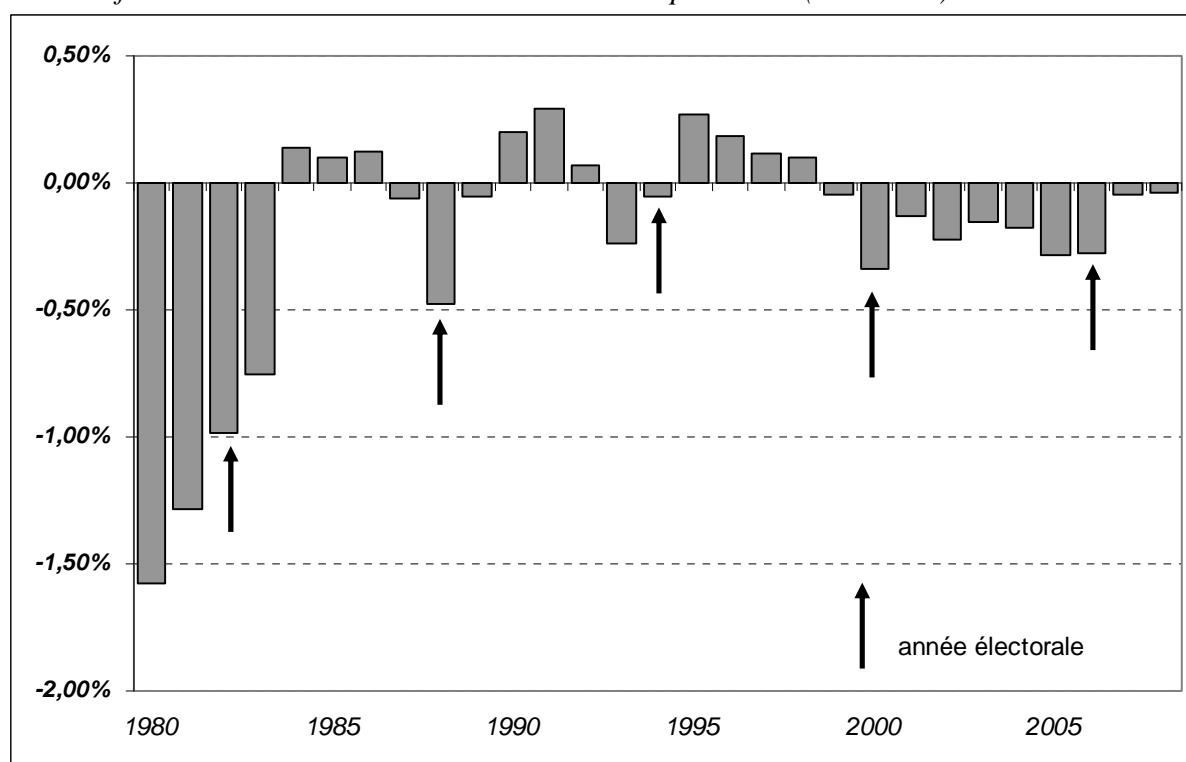
Source: ICN et Dexia; Calculs et Graphique: UVCW

## 1. Le solde des pouvoirs locaux en SEC95

Selon les statistiques actuelles de l'ICN et de la BNB, *le besoin de financement actuel des pouvoirs locaux du pays est de 0,03% du PIB* (2008). Le résultat des pouvoirs locaux contribue donc très peu au résultat du pays (-1,2% pour 2008). On succède toutefois à quelques années de résultats plus négatifs, qui restent toutefois encore modestes (-0,3% du PIB en 2005 et 2006)

Sur le long terme, abstraction faite des années électorales et de certains écarts modestes (parfois positifs), *la situation comptable des pouvoirs locaux est en équilibre lorsqu'on l'exprime en SEC95*.

Solde de financement des administrations locales depuis 1980 (% du PIB)



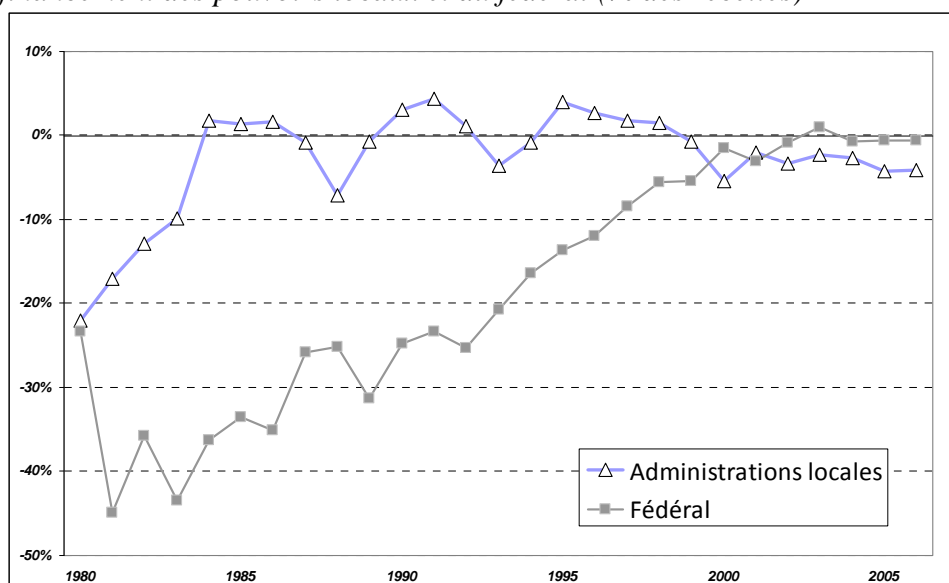
Source : BNB ; Graphique : UVCW

Les données des pouvoirs locaux s'appuient sur une méthode d'extrapolation établie au départ d'un échantillon de collectivités.

## 2. Un contexte financier « sous contrôle » sur le long terme

Au-delà des difficultés de disposer de données fiables, *on ne peut nier la très nette et très précoce amélioration du résultat comptable* (dés le milieu des années 80), conséquence probable de la réaffirmation et de l'application ferme de la nécessité d'équilibre budgétaire à l'exercice global pour toutes les communes (aidées en cela par les pouvoirs de tutelle et les plans d'assainissement).

### Solde de financement des pouvoirs locaux et du fédéral (% des recettes)



Source : BNB ; Graphique : UVCW

Par conséquent, *les pouvoirs locaux ne contribuent plus, depuis 1985, à accroître la dette nominale de l'Etat belge et ces mêmes pouvoirs locaux ont aidé, tant au niveau de l'endettement que du solde annuel, l'Etat belge à répondre aux critères de Maastricht.*

## 3. Les communes wallonnes : un assainissement précoce ?

On constate depuis quelques années, sur base des résultats fournis par DEXIA, un très net ralentissement de la croissance des recettes et dépenses des communes wallonnes, notamment comparé aux autres régions. *Aussi, on peut estimer, une fois l'inflation neutralisée, la progression des recettes et dépenses ordinaires des communes wallonnes comme quasi nulle depuis 2005.*

### Evolution des recettes et dépenses des communes selon la région

Recettes ordinaires totales				Dépenses ordinaires totales				Dep.
Progression (%)	Wallonie	Flandre	Bxl		Wallonie	Flandre	Bxl	RW
2000-2006	3,6	4,0	3,7	2000-2006	3,6	4,0	3,5	3,6 <sup>(1)</sup>
2004-2005	<b>1,8</b>	3,1	3,8	2004-2005	<b>1,9</b>	3,2	5,1	4,7
2005-2006	<b>2,2</b>	5,2	3,7	2005-2006	<b>2,2</b>	4,3	2,3	5,1
2006-2007	<b>2,0</b>	2,1	6,1	2006-2007	<b>2,7</b>	4,0	6,8	5,9
2007-2008	<b>2,6</b>	5,1	4,1	2007-2008	<b>1,9</b>	4,2	1,5	3,1
2008-2009	<b>2,7</b>	4,6	4,8	2008-2009	<b>3,1</b>	5,0	4,5	
2005-2009 <sup>(2)</sup>	<b>2,3</b>	4,0	4,5	2005-2009	<b>2,4</b>	4,1	4,0	4,7 <sup>(3)</sup>

## 4. Une situation apparente d'équilibre mais des difficultés à venir qui pèseront sur les finances locales

*La situation financière des communes wallonnes est*, telle qu'elle apparaît dans les budgets initiaux 2009, *en équilibre* (-1,9 millions d'euros, soit 0,0% des recettes).

Il est clair que les recettes et dépenses communales subissent certainement, moins que les autres niveaux de pouvoir, les effets d'un ralentissement conjoncturel.

*Cette situation d'équilibre pourrait toutefois se dégrader courant 2009* (voir les MB) *et durant l'exercice 2010 et suivants*, notamment sous l'effet de différents dossiers liés à la crise : suppression des dividendes du Holding communal (40 millions partiellement intégrés dans les budgets et partiellement compensés par la région), effets de la crise sur les recettes communales (estimation d'environ 20 millions d'euros en 2009, étalement de l'impact, via l'IPP, au moins jusque 2011) et sur les dépenses sociales (11 millions d'euros en 2009, hors impact de l'exclusion des chômeurs estimé à 18 millions d'euros), impact de la libéralisation du secteur énergétique et de la non approbation des tarifs des GRD's (bilan net négatif actuel de plus de 40 millions d'euros en 2009, perte de 90% des dividendes si les tarifs 2008 devaient être appliqués toute l'année 2009).

Au total, *on peut estimer le bilan négatif à près de 90 millions d'euros en 2009 et de 80 millions d'euros pour 2010.*

S'ajoutent à cela, *d'autres dossiers structurels* : réforme des services incendie, financement des zones de police, pensions, devenir incertain des compensations de mesures fiscales (63 millions d'euros en 2010), la question de la méthode d'indexation du fonds des communes (prés de 45 millions d'euros annuellement dès 2009), ...

## 5. La méthode SEC95 et les investissements communaux

Il existe différents points de divergences entre la NCC et la méthode comptable SEC95. Celle à l'impact potentiellement le plus important est *la comptabilisation des investissements*.

En méthode SEC95, les investissements sont des dépenses qu'il faut équilibrer par des recettes courantes car l'emprunt n'est pas une recette (mais la conséquence d'un besoin de financement). Il n'est aucunement fait de distinction entre un endettement pour investissement et celui qui sert à couvrir un déficit courant.

La comptabilité communale considère les investissements à part, dans le volet extraordinaire du budget. L'emprunt y est considéré comme une recette et *c'est la charge annuelle qui en découle (intérêts + capital) qui doit être équilibrée par les recettes*. En cela, la logique s'approche de celle d'un ménage qui achète un bien. De plus, il n'est, sauf exceptions (exemple de Tonus II), pas autorisé à contracter un emprunt pour couvrir un déficit courant. *La majorité de l'endettement (75%) a donc une contrepartie patrimoniale.*

*Les pouvoirs locaux prennent ainsi en charge 50% de l'investissement public* (la formation brute de capital fixe des statistiques de la BNB), *ne concentrent que 4,5% de l'endettement public et, si la dette de l'ensemble de l'Etat Belge était au même niveau que celui des pouvoirs locaux, notre endettement serait de 40% du PIB.*

## 6. Exiger des pouvoirs locaux des résultats exprimés en SEC95, c'est :

*1. Faire peser une contrainte supplémentaire sur le principal investisseur public du pays.*

En effet, *les investissements* sont certainement la variable d'ajustement la plus aisée pour atteindre des objectifs en SEC95.

Cela pose, par ricochet, la question du soutien à un plan de relance par les investissements publics (concentrés à 50% aux mains des pouvoirs locaux). Ainsi, au lieu de peser sur ces investissements, il nous semble préférable (à l'instar de ce qui a été décidé dans d'autres pays européens) de soutenir ces investissements. On signalera à ce propos la forte progression (+21%) des budgets extraordinaires des communes en 2009, preuve que de nombreux projets sont mûrs pour être développés (environ 700 millions d'euros d'investissements).

*2. Faire contribuer un niveau de pouvoir déjà en équilibre, ayant redressé sa situation depuis longtemps et déjà impliqué depuis 5 ans dans une phase de contraction de ses recettes et dépenses (du moins au niveau des communes wallonnes).*

*3. Poser d'énormes problèmes de répartition et de suivi des objectifs entre entités locales.*

\* \*  
\*